

## CONSOMMATION DE CANNABIS

**P**our faire suite à l'entrée en vigueur de la loi encadrant le cannabis le 17 octobre dernier, l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton a pris connaissance des possibilités de modifier les règlements d'immeubles comme le permet la loi.

Une réflexion a été faite lors du dernier conseil d'administration. Les membres sont très soucieux de la santé de ses locataires et interdisent déjà le fumage dans les aires communes, les corridors et les ascenseurs. Ce sera de même pour le fumage de cannabis.

Nous avons décidé de ne pas modifier les règlements d'immeubles et donc d'autoriser le fumage du cannabis comme celui de la cigarette dans leur logement. Nous savons qu'il y avait déjà des fumeurs de cannabis dans nos logements.

**Par contre**, le Code civil est très clair à savoir que les locataires ont l'obligation d'assurer la jouissance des lieux des autres locataires. Il est donc possible pour l'Office d'habitation de déposer un dossier en résiliation de bail à la Régie du logement pour non-respect de la jouissance des lieux. Il nous faut donc monter un dossier solide avec plainte écrite et témoin, afin de démontrer le préjudice des personnes.

Nous profitons donc de l'occasion pour rappeler à tous que nous avons l'obligation de vivre en harmonie et d'assurer la jouissance des lieux des autres locataires et de faire attention au bruit, à la fumée et aux odeurs de toutes sortes.

Merci de votre précieuse collaboration,


Jean-Claude Ladouceur, MBA



**V**ivre en harmonie c'est aussi respecter les règlements d'immeubles.

### En voici quelques uns :

- \* Là où un animal est permis, il faut toujours le **gardez en laisse**, (chat ou chien), **limiter les aboiements** de toutou et **ramasser les cacacs!!!**
- \* **Aucun bruit excessif** ne doit causer de dérangement ou d'inconvénient aux autres locataires, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des immeubles et ce, à toute heure du jour et de la nuit.
- \* **Le locataire n'encombrera pas l'intérieur ou l'extérieur des lieux** loués ou des espaces communs, soit : les passages, les escaliers, les balcons, la terrasse, de cartons, de boîtes, de meubles, de bicyclettes, de carrosses, de jouets ou d'objets de toutes descriptions.
- \* Les visiteurs doivent utiliser les espaces identifiés « visiteurs » et respecter la durée inscrite sur les pancartes, à défaut de quoi leur voiture pourra être remorquée à leurs frais. **Un locataire de l'OHMA ne doit pas utiliser un stationnement réservé pour les visiteurs.**



# Merci pour 20 ans de loyaux services!



Le 23 octobre dernier l'OHMA soulignait les 20 ans de services de mesdames Martine Cloutier et Diane Pinsonneault.

Félicitation à nos dévouées collègues!



N'oubliez pas  
qu'un simple sourire  
peut faire toute la différence  
dans la journée d'un voisin.  
Que l'année 2019 soit celle  
de la tolérance, du partage  
et de la bienveillance.



## Le saviez-vous ?

### LA RÉDUCTION DE LOYER

Vous vivez présentement une baisse de revenu? Savez-vous que vous pouvez demander

une réduction de loyer? Cela permet de réviser le montant de votre loyer en prenant en compte vos revenus du dernier mois. Dans le cas d'un revenu fixe, le nouveau montant est habituellement valide pour une période de 3 mois.

Téléphonez à madame Martine Cloutier au 450-774-5188 poste 22 pour en faire la demande et savoir si vous êtes admissible.

# Truc de P.E.



## L'Entretien des planchers:

### 3 étapes pour les garder propres sans s'éreinter!

- Passez le balai ou l'aspirateur régulièrement pour empêcher la poussière d'endommager le fini du plancher.
- Nettoyez immédiatement les taches.
- Au moment de laver: utilisez de l'eau froide avec très peu de détergent et passez une moppe légèrement humide.

**Cette façon de faire gardera vos planchers en bon état pendant de nombreuses années!**

## INFO-TRAVAUX

### TRAVAUX 2018

1925 Pratte : Remplacement de l'unité centrale de ventilation

2975 St-Prosper : Fin des travaux 2017

220 Mondor- 1375 Marguerite-Bourgeoys : Rénovation majeure des 2 bâtiments

Ste-Madeleine : Rénovation majeure, parement-toiture-fenestration et alarme incendie

3 bâtiments Acton Vale et Upton : Réfection des réseaux d'alarme incendie et composante d'urgence  
Réfection des escaliers

Patro : Réfection de 12 cours arrières de maisons en rangées (drainage et pavé)

St-Antoine-sur-Richelieu : Construction d'un enclos à déchets

St-Pie : Remplacement du parement extérieur

**Merci pour votre patience durant les travaux**

#### Invitation de l'OHMA Billets gratuits



**Brunch des Loisirs Christ-Roi**  
9 décembre 2018  
11h00 à 15h00

À nos locataires des quartiers  
Centre-ville, Terrasse du Patro,  
935 Morison, 1925 et 1905 Pratte  
Réservation obligatoire  
Geneviève 450-774-5188 poste 21

#### Association des locataires



**Souper de Noël**  
24 novembre 2018.

Loisirs Christ-Roy 390 Vaudreuil  
**RÉSERVATION AVANT**  
**LE 16 NOVEMBRE**

Informations et réservations :  
Francine Goudreau 450-250-9879  
Doris Desrosiers 450-250-6709

#### Association des locataires



**Fête des enfants**  
15 décembre 2018.

Loisirs Christ-Roy 390 Vaudreuil  
**RÉSERVATION AVANT**  
**LE 7 DÉCEMBRE**

Informations et réservations :  
Francine Goudreau 450-502-6789  
Doris Desrosiers 450-250-6709



*Les membres du conseil d'administration, ainsi que tout le personnel de l'OHMA vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année. Que le temps des Fêtes soit rempli de joie.*

## Les membres du conseil d'administration de l'OHMA



David, Bousquet (St-Hyacinthe), Claude Gratton (St-Pie) Denis Laroche et Roland Ancil (représentants des locataires), Réjean Collette (St-Antoine-sur-Richelieu), Alain Joubert (Upton), Karolle Lacaille (Ste-Madeleine), Francis Grenier (Ste-Hélène-de-Bagot) et Marie-Josée Beaugard (St-Dominique).

Absent sur la photo: Eric Charbonneau (Acton Vale)

**NPD**  
**Brigitte Sansoucy**  
 Députée Saint-Hyacinthe - Bagot  
 450 771-0505  
 brigitte.sansoucy@parl.gc.ca  
 brigittesansoucy.npd.ca



**ASSEMBLÉE NATIONALE QUÉBEC**  
**Chantal Soucy**  
 Députée de Saint-Hyacinthe  
 1970, rue des Cascades Ouest  
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3J5  
 Tél. : 450 773-0550 | chantal.soucy.sahy@assnat.qc.ca

